Section de la Meuse

Compte-rendu du CDAS du 15 mars 2024

ORDRE DU JOUR

Validation du compte-rendu du CDAS du 12 septembre 2023

Présentation de la note d'orientations pour l'action sociale ministérielle en 2024

Compte-rendu d'activités 2023 de la délégation puis présentation du rapport d'activité du service social

Actions locales

Répartition prévisionnelle de la dotation annuelle des crédits d'action locale en 2024

Questions diverses

Présentation de la note d'orientations pour l'action sociale ministérielle en 2024

Malgré une légère augmentation des crédits alloués à l'action sociale en 2024, la Meuse conserve le montant plancher de 18 000 €.

La réforme de l'action sociale se poursuit. Pour nous, elle ne va pas dans le bon sens.

Depuis l'année dernière, les délégués à l'action sociale ont dû choisir entre prendre en charge un deuxième département ou s'occuper en plus d'une mission régionale (communication, restauration, vacances/actions locales, parentalité/logement).

Nous craignons que cette réorganisation ne mette fin à la proximité qui existait entre les agents et leur délégué. Ces derniers sont censés rester informés de ce qui se passe dans leur département sur ces missions régionalisées, mais la décision ne leur appartiendra plus. Espérons aussi que des départements comme le nôtre n'y perdent pas dans cette réforme au profit de départements plus peuplés.

La vente à la découpe des **résidences EPAF** se poursuit. Quatre ventes ont été réalisées en 2023, toutes au profit des communes où sont situées les résidences :

- Piana, le 4 mai, pour 870 000 euros,
- Bénodet, le 17 novembre, pour 700 000 euros,
- Bréhat, le 28 novembre, pour 1 620 000 euros,
- Saint-Raphaël, le 12 décembre, pour 9 100 000 euros.

Les ventes des autres résidences devraient être réalisées entre 2024 et 2025.

50 % des produits de leur cession sont versés sur un fonds sur lequel des droits de tirages sont faits pour réaliser notamment les travaux sur les résidences conservées.

Nous sommes toujours fermement opposés à ces ventes qui restreignent de fait l'accès à un tourisme social égalitaire pour les agentes et agents du ministère, actifs et retraités.

En matière de travaux, sont concernées les résidences de La Baule, de Saint-Lary-Soulan, de Gérardmer, d'Agay et de Prémanon.

Section de la Meuse

La restauration est la thématique prioritaire en 2024. La Meuse n'est pas concernée puisqu'aucune cantine n'est présente dans le département. Nous avons fait part de notre regret qu'aucun restaurant inter-administratif n'ait été envisagé avec la rénovation de la cité administrative à Bar le Duc.

Une nouvelle enquête va être réalisée auprès des agents de la cité administrative pour savoir s'ils préféreraient garder les titres restaurant (3 € subventionnés par l'État) ou rétablir la convention avec l'Accueil des Jeunes, les subventions ayant augmenté depuis la dernière consultation (6,23 € + 1,24 € pour les faibles indices). **Il est important d'y répondre.**

Nous avons à nouveau demandé une revalorisation des titres-restaurants. Leur montant est dérisoire, notamment avec le contexte d'inflation.

Compte-rendu d'activités 2023 de la délégation puis présentation du rapport d'activité du service social

En 2023, ont eu lieu :

- Pour les retraités : la traditionnelle galette des rois, une sortie à la maison Champagne Launois et la distribution de paniers gourmands aux 13 retraités de l'année.
- Pour les familles :
  - l'aide au permis de conduire a concerné 12 enfants, pour 657,60 €,
  - la sortie au parc de Sainte-Croix a rassemblé 52 personnes,
  - 32 personnes ont participé au baptême de l'air qui a eu lieu au Rozelier, à côté de Verdun,
  - Arbre de Noël : 79 participants se sont rassemblés au Citybowl de Verdun. Les enfants jusqu'à 15 ans ont bénéficié de cartes cadeaux d'un montant de 40 €,
  - 2 cadeaux de naissance ont été offerts.

Le crédit régional (hors crédits d'actions locales) a permis l'achat de 2 cafetières et un micro-ondes à Commercy pour 317,85 € ; d'une cafetière, un micro-ondes et un frigo à Bar le Duc pour 493 € ; un réfrigérateur au SPFE pour 351 €.

Rapport d'activité de l'Assistante de Service social

Notre assistante de service social peut intervenir lors de difficultés sociales ou professionnelles pour tous les agents : titulaires, stagiaires, contractuels, Berkani, Pacte, services civiques, agents apprentis, pensionnés…

Elle peut également intervenir pour informer et soutenir les encadrants lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés dans le cadre de leur mission.

Elle agit avec respect du secret professionnel et éthique. Elle peut se déplacer à votre domicile (uniquement si vous le souhaitez).

Elle intervient pour les agents de la DGFiP, mais aussi des douanes et de la DDETSPP. Cela représente 517 pensionnés et 277 actifs. 16% des agents ont fait appel à elle en 2023, essentiellement pour des difficultés financières et des problématiques vie privée / vie professionnelle. Pour les retraités, elle peut leur offrir un accompagnement administratif et les aider à connaître et accéder à leurs droits.

Les agents sont essentiellement à l'origine des demandes d'interventions. Elles peuvent venir également des chefs de service ou des services RH.

Un secours financier jusqu'à 3 000 € peut être proposé, en cas de dépenses à caractère indispensable dont le non-paiement aurait des conséquences préjudiciables. Cette aide est rapide 10 jours maximum) et reste confidentielle.

Section de la Meuse

Un prêt peut également être proposé, avec différé de 6 mois et des mensualités pouvant être de 50 €.

Autres aides pouvant être apportées : aide au suivi budgétaire et un secours alimentaire (150 €, très rapide et totalement confidentiel).

Six aides ont été accordées en Meuse en 2023 (actifs et pensionnés de toutes les directions). Les demandes ont concerné principalement le logement, les dépenses courantes, les dépenses en cas de baisse de revenu ou de séparation.

Elle peut également exercer une mission d'intervention pour le collectif, dans la sphère professionnelle, si le collectif de travail ne va pas bien ou qu'un agent met en difficulté tout le service. La demande doit venir du terrain. Dans ce cas, tous les agents seront rencontrés un par un. Des pistes d'action seront proposées. Cela peut être une étape antérieure à la médiation interne.

Elle offre un accompagnement à la mobilité dans la fonction publique, si vous souhaitez vous reconvertir ou emprunter une passerelle. Elle pourra vous dispenser des conseils et vous aider à trouver le bon interlocuteur.

En cas de difficultés dans votre vie privée comme professionnelle, n'hésitez pas à la solliciter.

Actions locales et Répartition prévisionnelle de la dotation annuelle des crédits d'action locale en 2024

Le budget local est de 18 000 €.

La sortie Euro Space Center prévue le 16 mars a été annulée en raison d'un faible nombre d'inscriptions.

La galette des rois a rassemblé une centaine de retraités à Bar le Duc et à Verdun. Elle n'a pas pu s'organiser à Commercy faute d'avoir pu trouver une date.

L'aide aux permis de conduire sera à nouveau proposée cette année (100 €, à partir de 15 ans).

Une aide au financement du BAFA sera proposée cette année.

La plate-forme en ligne d'aide aux devoirs sera remise en place. Vous y trouverez des cahiers de vacances et des annales pour les examens. Le niveau s'étale du CP à la terminale.

Une sortie à l'aéro-club du Rozelier sera planifiée cette année.

La visite de Versailles en nocturnes, comprenant transport et billets (visite des appartements, galerie des glaces, les grandes eaux nocturnes) est difficile à mettre en place en raison du coût des transporteurs et de la restauration. Nous saurons prochainement si elle est maintenue ou repoussée.

Une sortie au château de Sedan est prévue pour les retraités.

Concernant l'arbre de Noël qui aura lieu cette année à Bar le Duc, des pistes sont à l'étude (spectacle à La Barroise, Cinéma…).

Section de la Meuse

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

Nous souhaitons tout de même rappeler ici les nouvelles aides à la parentalité, lancées en septembre 2023 :

- CESU pour la garde d'enfant et le soutien scolaire élargi aux 6-14 ans, devenu Chèque Famille Finances :

Les ministères économiques et financiers fournissent à leurs agent·es, sous conditions de ressources, des CESU d'aide à la parentalité pour les enfants âgés de 6 à 14 ans révolus, voire 17 ans révolus pour les familles monoparentales ou ayant un enfant en situation de handicap. Baptisés Chèque Famille Finances, pour mieux les distinguer du CESU 0-6 ans, ils permettent de régler les dépenses de gardes d'enfant ou de soutien scolaire : la garde à domicile ou hors du domicile, l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école/domicile, le soutien scolaire ou les cours à domicile. Peuvent être rémunérés des personnes salariées, des structures d'accueil collectif pour les enfants scolarisés (hors centres aérés), des prestataires agréés de service à la personne.

Le Chèque Famille Finances est versé en une fois par année civile, de façon forfaitaire, pour l'intégralité de son montant et pour chaque enfant à charge. La valeur faciale des CESU est de 5 €, 10 € ou 20 € et le montant annuel est de 200 €, 300 € ou 400 € en fonction du RFR des bénéficiaires.

Nous revendiquons une extension jusqu'aux 17 ans révolus de l'enfant, sans conditions, pour toutes et tous, sans perte de la majoration pour les familles monoparentales et les enfants en situation de handicap, ainsi qu'une hausse du barème annuel, fonction de l'inflation en plus d'une éventuelle hausse du point d'indice.

- Chèque Sport Finances (12-17 ans) :

La création d'un Chèque Sport Finances, pour les enfants de 12 à 17 ans révolus, répond à une revendication de Solidaires Finances afin de favoriser la pratique sportive des enfants et adolescents. Soumise à conditions de ressources, cette mesure a été mise en place le 4 septembre 2023.

Nous revendiquons que ce chèque débute aux 6 ans de l'enfant, âge auquel la plupart des activités sportives débutent.

Le montant forfaitaire annuel de l'aide est 50 € ou 80 € selon le QF de l'agent·e. Il permet de financer les dépenses liées à une pratique sportive : cours ou stages de sport, licences sportives, adhésion à des associations ou clubs sportifs.

Vos représentant·e·s :
Eve Cultot,
Eric Porchon,
Myriam Héba,
Bruno Rop,
Enrico Schaeffer,
Etienne Dechavassine.